

ARRETE n° 2025 – 030
DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de VOUREY,

Vu la cérémonie du 8 mai 2025,

Considérant que pour la bonne organisation de la cérémonie de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale qui se tiendra dans le village, au Monument aux Morts et afin d'assurer la sécurité des personnes il y a lieu d'appliquer les mesures suivantes :

Article 1 – Pour permettre le bon déroulement de la cérémonie du 8 mai, le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la Place des Combattants pour la Liberté **le mercredi 8 mai 2025 de 8h00 à 12h00.**

Article 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 – Les contrevenants seront verbalisés.

La brigade de gendarmerie de MOIRANS est chargée de l'application de cet arrêté.

Article 4 – Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie de Moirans et affiché sur les emplacements officiels de la Mairie.

Fait à Vourey le 29 avril 2025,

Le Maire,

Fabienne BLACHOT-MINASSIAN



The official seal of the Mairie de Vourey is circular, featuring a central emblem of a building and a tree, surrounded by the text 'MAIRIE DE VOUREY' and '38 (Isère)'. A large, stylized blue ink signature is written over the seal.